

POUR CONDUIRE UN 50 CM³

Il faut avoir au moins 14 ans et être titulaire du Brevet de sécurité routière (BSR).

Le BSR est une formation obligatoire pour tous les conducteurs de cyclo nés à partir du 1^{er} janvier 1988, quel que soit leur âge.

Ce brevet est constitué d'une partie théorique et d'une formation pratique.

– La partie théorique est validée par l'Attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau (ASSR 1) passée en 5^e ou par l'Attestation scolaire de sécurité routière de second niveau (ASSR 2) passée en 3^e ou par l'Attestation de sécurité routière (ASR).

– La formation pratique est constituée d'un stage obligatoire de 5 heures en circulation.

Le véhicule est fourni par l'organisme de formation agréé par le préfet (école de conduite, association, etc.*).

Il est également possible d'utiliser son propre véhicule.

* Liste disponible en préfectures.

En savoir plus ?

www.conduire-un-deux-roues.gouv.fr



Délégation à la sécurité et à la circulation routières
Place des Degrés – Tour Pascal B – 92055 La Défense Cedex

LE 50 CM³
SANS RISQUE
**« T'ASSURES DANS LA VIE,
ALORS ASSURE SUR LA ROUTE »**



SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



EN 50 CM³, POUR ASSURER, IL FAUT SE PROTÉGER

Le casque

Le casque est vital. Il est donc obligatoire et indispensable! Bien sûr, il ne sert que si tu le portes sur la tête et que tu l'attaches correctement. Dans ton coffre ou à ton poignet, il ne te sera absolument pas utile. Opte pour un casque homologué (avec l'étiquette blanche E) et de préférence intégral. Il existe depuis peu des casques à jugulaire automatique. Penses-y!

Les feux de jour

Pour ta sécurité, allume tes feux même dans la journée. C'est obligatoire depuis le 2 mars 2007. Tu seras ainsi mieux vu des autres usagers de la route.

Le transport d'un copain

Il faut que ce soit marqué sur ta carte grise. Depuis le 1^{er} janvier 2011, c'est obligatoire et, en cas de contrôle, elle te sera demandée. Bien sûr, ton passager doit aussi porter un casque. Pour sa sécurité, il doit se tenir aux poignées et mettre ses pieds sur les repose-pieds.

L'assurance

Elle est obligatoire pour les dommages causés aux autres. Vérifie que tes dommages corporels sont bien pris en compte.

Le débridage est interdit

Rouler avec un cyclo débridé augmente le risque d'accident. Un cyclo est conçu pour une vitesse maximale de 45 km/h. Au-delà, danger! C'est pourquoi le débridage est sanctionné par une amende de 135 euros. Lors d'un contrôle, il peut être immobilisé, voire confisqué et, en cas d'accident, l'assurance ne couvre pas les frais. À partir de 2012, un contrôle technique obligatoire des cyclos sera mis en place. Il devra être effectué tous les deux ans. Ce contrôle permettra de vérifier la présence des dispositifs de bridage.

RESPECTE TOUJOURS LES RÈGLES!

57,3% DES
PERSONNES
TUÉES À
CYCLOMOTEUR
ONT MOINS DE
25 ANS.



**UN CASQUE,
ÇA SE CHANGE.
REPLACE-LE
TOUS LES
CINQ ANS ET,
ÉVIDEMMENT,
APRÈS UN CHOC
IMPORTANT.**



- Ne te fauille pas entre les voitures.
- Ne change pas de file brusquement.
- Respecte les règles de priorité.
- Signale systématiquement tes changements de direction.
- Ne dépasse jamais par la droite.
- N'oublie pas d'utiliser tes rétroviseurs.
- Respecte les limitations de vitesse.
- Et évidemment, pas d'alcool!

N'oublie jamais les conseils suivants :

- Améliore ta visibilité.
- Protège-toi par des vêtements épais, solides et visibles pour une meilleure détectabilité.
- Même quand il fait chaud, porte toujours des gants pour éviter les brûlures en cas de chute.
- Anticipe! Sois attentif aux réactions des autres. Être prioritaire ne suffit pas. Le plus vulnérable, c'est toujours toi.

